

## QU'EST-CE QUE L'HOSPITALISATION A DOMICILE ?

L'Hospitalisation A Domicile est une **alternative à l'hospitalisation traditionnelle**, agréée par le Ministère de la Santé et conventionnée avec les organismes de Sécurité Sociale. Elle permet d'éviter ou écourter un séjour à l'hôpital et convient parfaitement à celles et ceux qui souhaitent demeurer à leur domicile.

Avec 30 places, notre service permet aux assurés sociaux résidents sur l'Est du département de l'Orne (Perche Ornaise et Pays d'Ouche), quelque soit leur âge, d'être hospitalisés à leur domicile, en assurant une continuité des soins 24h/24, 7j/7.

Ainsi nous permettons aux patients de bénéficier d'une prise en charge de même qualité qu'une hospitalisation en établissement, tout en bénéficiant de leur environnement familial. Une approche qui fait écho aux valeurs de l'ADMR.

Pendant la durée de l'Hospitalisation A Domicile, le patient continue à bénéficier de l'intervention des professionnels qu'il connaît : médecin traitant, pharmacien, sage-femme, infirmier, orthophoniste, kinésithérapeute...

Nous nous chargeons de coordonner leurs interventions et nous mettons au service du patient et de son entourage une équipe de professionnels composée notamment d'une infirmière coordinatrice qui est la référente, d'un médecin coordinateur, d'aides-soignants, d'une assistante sociale, d'une psychologue...

**Les frais sont intégralement pris en charge par la Caisse dont dépend le patient.**



## COMMENT SE PASSE UNE HOSPITALISATION A DOMICILE ?

Le déroulement de la prise en charge est le suivant :

### 1- Prescription par le médecin

Elle est indispensable pour une prise en charge en HAD, elle est nécessairement réalisée par le médecin traitant.

Le patient ne doit pas hésiter à exprimer aux médecins (traitant, spécialiste, hospitalier...) son souhait de bénéficier d'une hospitalisation ou contacter directement l'HAD.

### 2- Etude de la demande

Suite à la prescription, une infirmière assure l'évaluation au domicile du patient et analyse l'ensemble des besoins, le médecin coordinateur de la HAD valide l'entrée.

### 3- Elaboration du projet de soins

Le projet de soin est élaboré, il définit l'organisation mise en place pour la réalisation des soins.

### 4- Admission et début de prise en charge

### 5- Coordination et début de prise en charge

Tout au long de la prise en charge, l'infirmière coordinatrice organise la prise en charge et coordonne les interventions des professionnels de la HAD, des professionnels libéraux et de l'ensemble des prestataires de service.

Les équipes de la HAD interviennent 7 jours/7. Une astreinte est assurée 24h/24

### LES SOINS DE CONFORT

Les valeurs éthiques sont fortes et l'équipe HAD Orne-Est met tout en œuvre pour apporter le plus grand confort possible et la meilleure qualité de soins aux patients qu'elle accompagne.

Le personnel prodigue, grâce à du personnel formé, des soins de confort : sophrologie, relaxologie, soins manurelationnels, soins esthétiques...

## HAD ADMR Orne-Est

Notre service d'HAD a ouvert ses portes en 2010. En 2011, la structure s'est dotée d'une antenne sur l'Aigle, présente dans les locaux du Centre Hospitalier.

En 2013, 5 516 journées d'hospitalisation ont été réalisées par notre service sur l'ensemble du secteur Orne-Est.

Plus de 300 personnes ont été prises en charge par notre service.

Une capacité de 30 lits  
Une zone d'intervention d'environ 2 200 km<sup>2</sup>.

**En France**, 105 000 patients ont été hospitalisés à domicile, en 2013.



Pour toutes questions vous pouvez contacter l'HAD au **02 33 25 00 00**

Vous pouvez également nous écrire :

### HAD Orne Est

6, Chemin du Breuil  
61400 Saint Langis les Mortagne.

Ou nous contacter par mail :  
**had.orne.est@fed61.admr.org**

